

DEC170314DR07

Décision portant nomination de M. Tristan Riboulet aux fonctions de responsable du service Technique et Patrimoine de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Tristan Riboulet, Ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1^{er} février 2017, responsable du service Technique et Patrimoine de la délégation Rhône Auvergne en remplacement de M. Michel Janvier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure